

Les Teintures-mères (TM)

DÉFINITION

Liquide obtenu par extraction hydroalcoolique de la drogue fraîche (contient en général 60-70 % d'alcool).
On retrouve dans le liquide obtenu la présence de l'ensemble des composés présents dans la plante.

DOSAGE

Recommandé: 1 goutte par kilo de poids corporel et par jour, à prendre en 2 à 3 prises, il est possible de doubler la dose en cas de nécessité (exemple: patient de 60 kg: avaler 20 gouttes 3 fois par jour diluées dans un peu d'eau tiède).

CONSEIL

Avaler les gouttes diluées dans de l'eau tiède.

CONTRE-INDICATIONS

Propres à chaque drogue.